

RAPPORT DE CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE

Etat Parasitaire relatif à la présence d'agents de dégradation biologiques du bois dans un immeuble établi en respect de la norme NF P 03-200 applicable depuis avril 2003

A	DATE DE LA VISITE :	TEMPS PASSE : 2 h 00 min	
B	DESIGNATION DE L'IMMEUBLE BATI, NON BATI OU DE L'OUVRAGE		
Nature :	Bâtiment	Descriptif :	Bâtiment E du CUD
Adresse :	221 rue hubert cailler 85000 LA ROCHE-SUR-YON VENDEE	Encombrement constaté :	Locaux occupés
Nombre de Niveaux :	R+4	Mitoyenneté :	Oui Bâti : Oui
Numéro de Lot :	NC	Document(s) joint(s) :	Plans
Référence Cadastre :	NC	Situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles :	
Annexes :		- L 133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les Termites : Oui	
Numéro de Lot Cave :	Sans objet	- L 133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule : Non	
Numéro de Lot Garage :	Sans objet		
Autre(s) dépendance(s) :	Sans objet		
Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les agents de dégradations biologiques du bois ou contre l'humidité du bâti ou de l'ouvrage : SO			
C	DESIGNATION DU CLIENT		
Nom / Prénom : RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES			
Adresse : 8 rue du Général Margueritte BP 43516 44335 NANTES CEDEX			
Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Administration			
Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le propriétaire			
D	DESIGNATION DE L'OPERATEUR EFFECTUANT LE CONSTAT		
Nom / prénom : M. LE SQUER ALAN		Désignation compagnie d'assurance : ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE	
Raison sociale et nom de l'entreprise : BUREAU VERITAS EXPLOITATION			
Adresse : 4 rue Duguay Trouin 44800 SAINT HERBLAIN			
N° siret : 79018467500458		N° de police : FRL001575	
N° certificat de qualification : 9643078			
Date d'obtention : 23/06/2023			
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE			
1 place ZAHA HADID		Année de validité : 31/12/2025	
92400 COURBEVOIE			

E	RESULTAT DES CONSTATATIONS VIS A VIS DES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE POUR LES PARTIES D'IMMEUBLES OU DE L'OUVRAGE VISITEES
----------	--

Parties d'Immeubles bâties non bâties visitées	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT Constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT Constatations des champignons lignivores
R-1				
ZONE 0	Murs - béton peinture	-	-	-
	Plafond - plâtre peinture	-	-	-
	Plancher - moquette	-	-	-
RDC				
ZONE 1	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
ZONE 2	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
ZONE 3	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - Résine	-	-	-
	cimaise - Bois	-	-	-
ZONE 4	Murs - béton peinture	-	-	-
	Plafond - plâtre peinture	-	-	-
	Plancher - moquette	-	-	-
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - bois	-	-	-
R+1				
ZONE 5	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
ZONE 6	tablette - Bois	-	-	-
	cimaise - Bois	-	-	-
	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - Résine	-	-	-

ZONE 7	tablette - Bois	-	-	-
	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
ZONE 8	Tablette Fenêtre - Bois	-	-	Indice d'infestation de Moisissures avec altération biologique Ramollissement du bois, aspect spongieux
	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
R+2				
ZONE 9	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
R+3				
ZONE 10	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	tablette - Bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - lé de sol /carrelage	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-
R+4				
ZONE 11	Murs - plâtre peinture	-	-	-
	Plinthes - bois	-	-	-
	Plafond - faux plafond	-	-	-
	Plancher - moquette	-	-	-
	Fenêtre fixe - Bois	-	-	-

F	IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

G RECAPITULATIF DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

-PLINTHES: La face des plinthes contre la maçonnerie n'est pas contrôlable sans démontage

- carrelage, faïence, papier peint, peinture, lambris bois/PVC, toile de verre, enduit: La présence de revêtement verticaux ne permet pas le contrôle des surfaces de maçonneries et de l'interface entre les maçonneries et les revêtements
- faux plafond : la présence de faux plafond ne permet pas le contrôle, des sous faces des plafonds, et du plénum plâtre
- la présence d'un plafond plâtré ne permet pas le contrôle des sous-faces du plancher supérieur et de l'interface entre le plafond et le plancher supérieur
- dalles de sol, revêtement en lès collé: la présence du revêtement de sol plastique ne permet pas de vérifier la présence ou l'absence d'un parquet bois ni d'un éventuel plancher bois, et n'en permet pas le contrôle
- la présence du revêtement de sol plastique ne permet pas le contrôle du plancher
- la présence du parquet ne permet pas le contrôle des éléments de structure en bois du plancher, non accessibles sans dépose des lames de parquet
- la présence du parquet ne permet pas le contrôle du plancher
- sol carrelage : la présence de la chape carrelée, ne permet pas de vérifier la présence ou l'absence d'un parquet bois ni d'un éventuel plancher bois, et n'en permet pas le contrôle
- la présence de la chape carrelée ne permet pas le contrôle du plancher
- sol moquette : la présence de revêtement de sol moquette , ne permet pas de vérifier la présence ou l'absence d'un parquet bois ni d'un éventuel plancher bois, et n'en permet pas le contrôle
- la présence de revêtement de sol moquette ne permet pas le contrôle du plancher
- arrivée et départ de fluide, passages de fluides: les passages de fluides n'étant pas accessible sans travaux de dépose, leur contrôle n'a pas été réalisé
- coffrage : les éléments de coffrage ne sont pas contrôlable sans travaux de dépose et de dégradation du coffrage sous baignoire et bac à douche La trappe d'accès scellée ou l'absence de celle-ci, le contrôle du volume sous baignoire ou bac à douche (où la présence d'humidité et l'obscurité sont susceptible de favoriser la prolifération des termites) n'a pas été réalisé
- bâti de porte extérieur :les faces des bâtis de porte extérieures en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans dépose de la menuiserie
- bâti de porte intérieur : les faces des bâtis de porte intérieures en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans dépose de la menuiserie
- bâti de fenêtre : les faces des bâtis de fenêtre en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans dépose de la menuiserie
- éléments de charpente: les faces des bois non visibles et les parties encastrées ne sont pas accessible au contrôle

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indices d'infestation de termite aux abords de la construction

I MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

Sondage sur le bâti, se limitant aux pathologies des bois d'oeuvre de l'ensemble immobilier, sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de murs, sol ou faux plafonds.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Parasites le jour de la visite.

NOTE

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois .

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTE 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation.

DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE

Signature de l'opérateur



Référence : **26356492-UGAP-85-LA ROCHE SUR YON-RECTORAT NANTES-CUD**

Fait à : **SAINT HERBLAIN**

le : **23/06/2025**

Visite effectuée le : **27/05/2025**

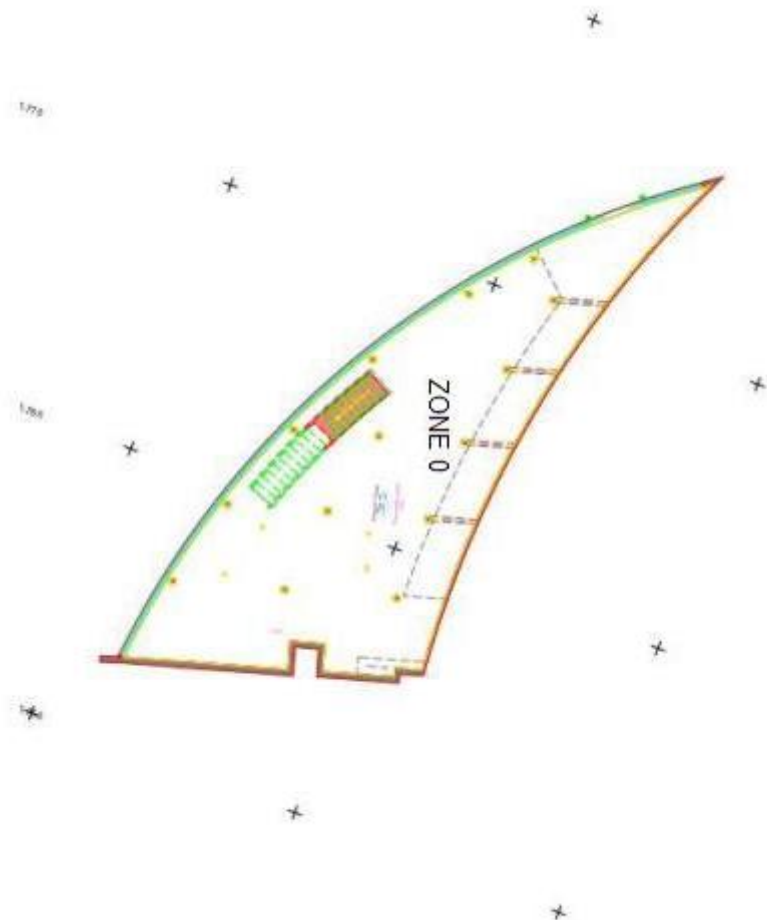
Opérateur : Nom : **LE SQUER**

Prénom : **ALAN**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

DOCUMENTS ANNEXES

R-1

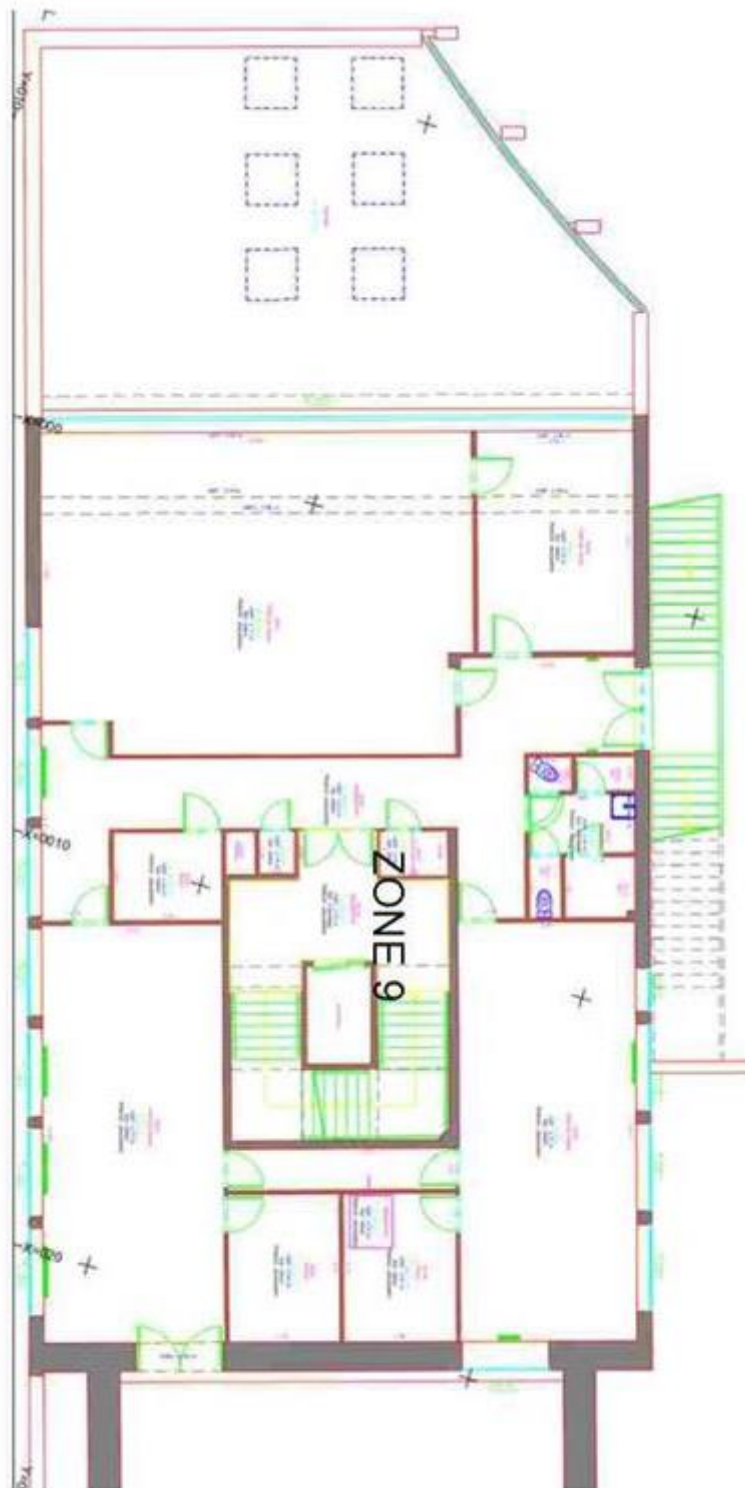


RDC



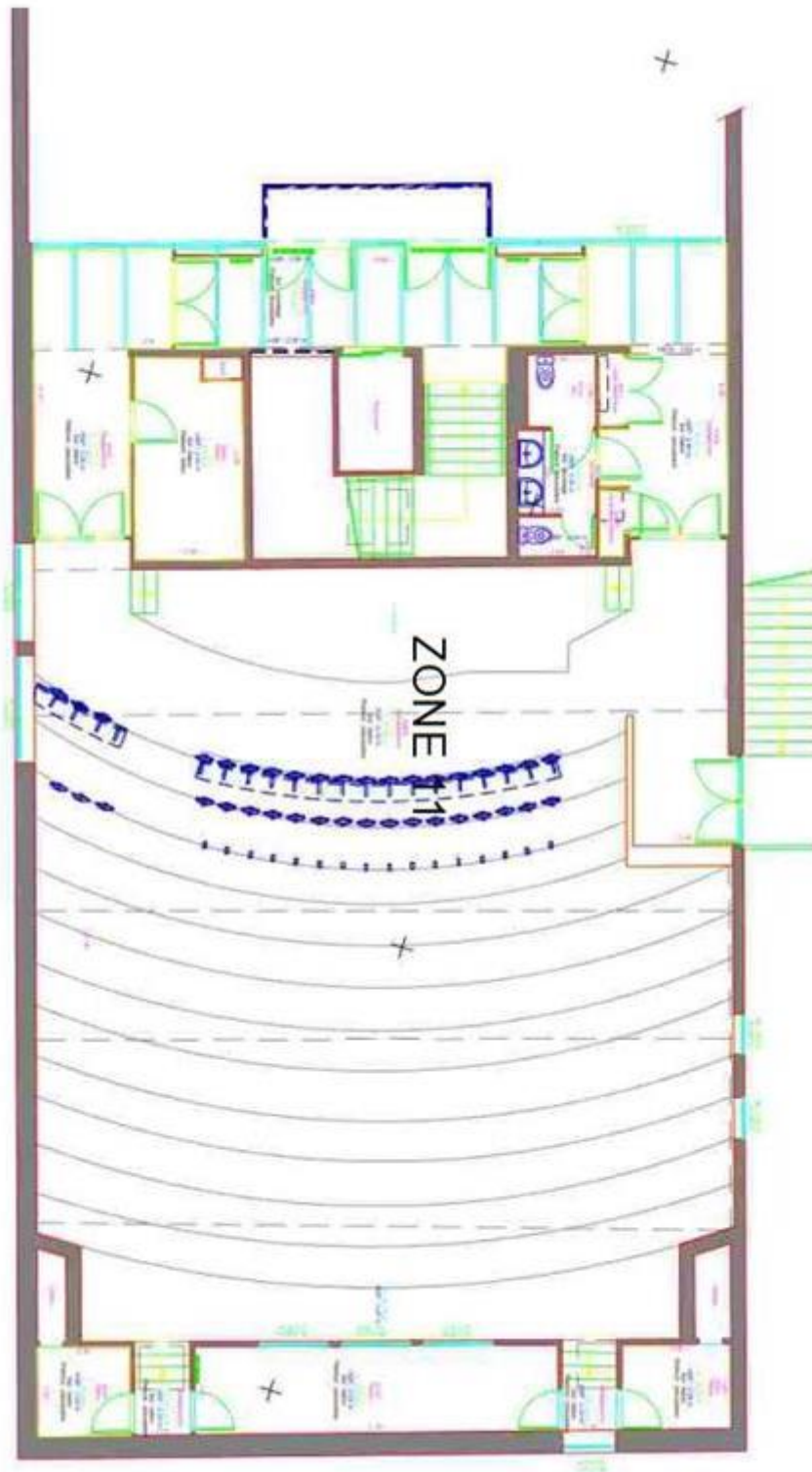


R+2





R+4



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Alan LE SQUER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/06/2023	22/06/2030
Piomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/02/2023	10/02/2030
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/04/2023	02/04/2030
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/04/2023	02/04/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/05/2022	18/05/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/05/2022	18/05/2029
Electricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/09/2021	27/09/2028

Date : 22/05/2023
Numéro du certificat : 9643078
Laurent Croguennec, Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <https://www.bureauveritas.fr/certification/fr>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92837 Paris-la-Défense CEDEX

